



REPÈRES

Dans le Parc naturel régional Scarpe - Escaut (France)

- 1 ZICO sur 9 489 ha (19 % du territoire)
- 36 ZNIEFF de type I sur 16 686 ha (33 %)
- 2 ZNIEFF de type II sur 26 357 ha (53 %)

Dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique)

- 13 SGIB sur 503 ha du territoire (2 %)
- 1 site RAMSAR sur 554 ha (2,1 %)



Busard des roseaux



Zonages d'inventaires

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de portée nationale, localise dans chaque région des zones présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier, en identifiant et distinguant deux types de ZNIEFF :

- Les zones de type I, qui correspondent aux secteurs d'intérêt biologique ou écologique remarquable,
- Les zones de type II, qui correspondent à de grands ensembles écologiques.



du côté du Parc naturel des Plaines de l'Escaut...

L'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) regroupe les données biologiques disponibles sur les sites connus en Wallonie, qu'ils soient protégés ou non par un statut légal. Sur le territoire du Parc belge, 13 sites sont actuellement recensés en tant que SGIB, mais d'autres sites seront prochainement reconnus comme SGIB, notamment grâce aux données récoltées par le PNPE dans le cadre de l'établissement de la Structure Ecologique Principale (SEP).

Nés d'effondrements miniers au cours de la première moitié du XX^e siècle, les marais d'Harchies, de Hensies et de Pommereul ont rapidement attiré l'attention des naturalistes. Couvrant 525 ha, ils constituent le premier site de Wallonie inscrit sur la liste Ramsar (Convention de Ramsar : traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides).

Les inventaires ZNIEFF et ZICO constituent une base de localisation, de délimitation, de connaissance et de caractérisation des milieux naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt écologique particulier sur le territoire.

Sur la base des zones ainsi identifiées, différentes mesures de protection réglementaires et/ou démarches de gestion, le cas échéant dans le cadre également de procédures de maîtrise foncière, intéressent tout ou partie des secteurs caractérisés dans le cadre des inventaires précités.

Pour ces sites et espaces repris dans le cadre de ces procédures et dispositifs correspondants, les inventaires sont alors souvent enrichis et actualisés au titre du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre.

Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, deux grands ensembles sont classés en ZNIEFF de type II :

- La plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut (ZNIEFF n°7) : cette zone, d'une superficie de 18 100 ha, concerne 26 communes ;
- La basse vallée de l'Escaut entre Onnain, Mortagne-du-Nord et la frontière belge (ZNIEFF n°8) : cette zone, d'une superficie de 10 350 ha, concerne 15 communes.

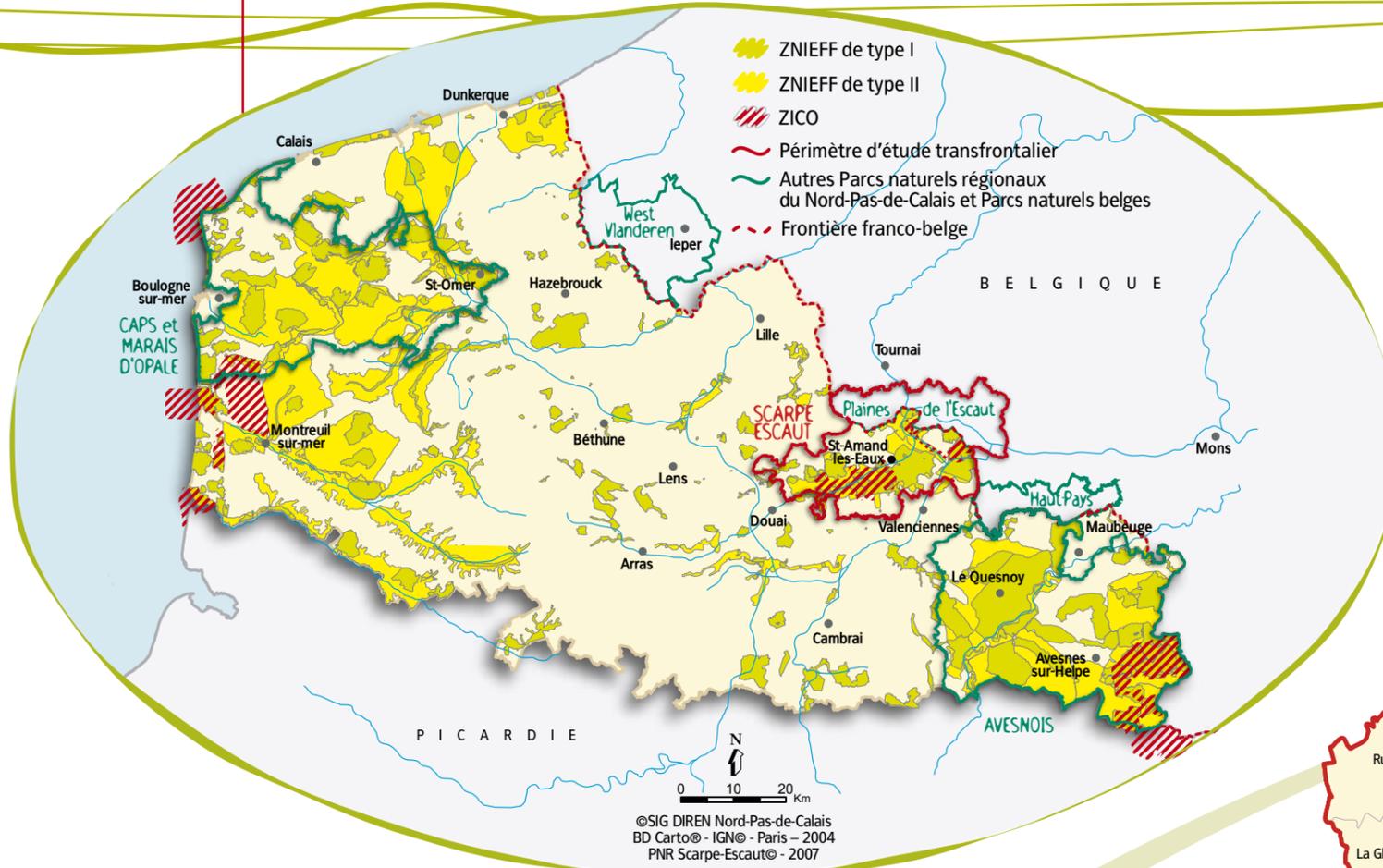
Parmi les **36 ZNIEFF de type I** présentes sur le territoire, la plupart est comprise dans ces deux ZNIEFF de type II : au nombre de 24 au sein de la plaine alluviale de la Scarpe, et de 5 au sein de la basse vallée de l'Escaut, il s'agit principalement de bois et forêts et de milieux ouverts humides (marais, prairies, tourbières, mares et sablières). 7 autres ZNIEFF de type I sont situées à l'extérieur des ZNIEFF de type II précédentes. Elles correspondent également pour certaines à des bois et milieux humides et, pour d'autres, à des terils. L'essentiel des ZNIEFF, sur le territoire du Parc, est donc localisé dans les vallées de la Scarpe et de l'Escaut.

Dans le cadre de la charte 1998/2008 du Parc, l'inventaire ZNIEFF est un outil de référence repris et valorisé à différents niveaux : le Parc veille notam-

ment à ce que les zones d'urbanisation future (NA) inscrites dans les ZNIEFF de type I fassent l'objet d'inventaires biologiques préalables et d'une évaluation des impacts du mode d'urbanisation projeté. En 2007, le programme de modernisation des ZNIEFF lancé par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) s'est effectué à titre expérimental sur le territoire du Parc. Sous réserve de validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), de nombreuses ZNIEFF de type I du Parc seraient étendues et de nouvelles devraient voir le jour. En effet, d'après la récolte des données existantes et les inventaires complémentaires, de nombreuses espèces déterminantes sont présentes sur le territoire.

Un inventaire des Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été établi en France et publié en 1994 sur la base de critères méthodologiques précis fixés par l'Europe. Ces ZICO peuvent être désignées en Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne n°79/409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux ». Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, est présente la **ZICO n°59 NC01 "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut"** qui couvre une superficie d'environ 9 600 ha. ■

ZNIEFF et ZICO du Nord-Pas-de-Calais



Zonages d'inventaire dans le Parc naturel transfrontalier du Hainaut

